

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n°015-2026

Budget Primitif annexe de l'eau 2026

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	16	16
Date de convocation		
27 février 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le cinq mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 19 février dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif annexe de l'eau potable 2026 tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances à la faveur de cinq réunions de travail depuis le début de l'année. Le budget est voté par chapitres, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement ; et il est présenté en équilibre.

Les comptes prévisionnels par chapitres de la section d'exploitation s'établissent donc ainsi :

CHAPITRES		BP 2026
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 700
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000
66	CHARGES FINANCIERES	4 660
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 287
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 838
		119 485
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	100 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
		119 485

Les comptes prévisionnels par chapitres de la section d'investissement s'établissent donc ainsi :

CHAPITRES		BP 2026
DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTE	13 223
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	73 035
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 485
		171 743
RECETTES		
10	DOTATIONS	52 546
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	3 400
001	EXCEDENT REPORTE	12 672
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 838
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	58 287
		171 743

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,
Vu l'affectation provisoire des résultats 2025,
Vu l'avis et les travaux de la Commission des Finances,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte

Le budget primitif annexe de l'eau 2026 de la commune, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Sébastien ANDEVERT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr